



Garantie légale de conformité : restitution du véhicule et indemnisation des préjudices

Par **Maxi**, le **13/05/2026** à **22:23**

Bonjour,

J'ai acheté un véhicule auprès d'un professionnel, et deux semaines après l'achat, une panne est survenue (joint de culasse confirmé par diagnostic). Le vendeur a pris le véhicule en charge au titre de la garantie légale de conformité.

Après environ 1 mois et 15 jours, le véhicule a été réparé.

Ma question est la suivante :

Étant donné que le véhicule se trouve à environ 800 km de mon domicile, est-ce au vendeur de me restituer le véhicule réparé, ou est-ce à moi de me déplacer pour le récupérer ?

Par ailleurs, ce véhicule étant utilisé pour une activité VTC, j'ai subi plusieurs préjudices :

- frais de diagnostic à ma charge
- paiement de deux mois d'assurance sans utilisation
- perte d'exploitation pendant environ 1 mois et 15 jours

Puis-je demander une indemnisation pour ces différents préjudices en plus de la réparation du véhicule ?

Merci pour votre aide